

Communiqué de presse

Le projet de Proposition de loi relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé a été déposé à l'Assemblée Nationale le 17 septembre 2024 et renvoyé à la commission des affaires sociales.

Il est prévu qu'elle soit débattue à l'assemblée le 23 janvier 2025.

Cette proposition de loi ne répondra pas à elle seule à l'attractivité des métiers et peut même avoir des effets délétères.

- L'attractivité des métiers soignants passe surtout par les possibilités d'évolution offerte par **la formation, des plannings horaires** qui permettent une meilleure articulation vie personnelle - vie professionnelle, par **l'articulation de l'organisation médico-soignante** au quotidien, dans une ambiance constructive, grâce à **un management soutenant**, par une **mobilité bien structurée** au sein des établissements
- **L'hétérogénéité de la structuration architecturale** des services engendrera des **iniquités entre les établissements** car les unités vont de 20 à 30 lits en moyenne avec des ratios qui seront favorables à certains et pas à d'autres
- Les décrets d'application devront prendre en compte tous les professionnels paramédicaux que ce soit des filières aides soignantes, infirmières, médico techniques, rééducation avec le risque de **ne pas avoir la possibilité de recruter par manque de professionnels sur le marché du travail** (ce qui est déjà le cas de manière très hétérogène suivant les régions)
- Le Décret n° 2022-694 du 26 avril 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins critiques adopté à l'issue de la crise sanitaire **augmente déjà de manière conséquente les effectifs infirmiers et aides soignants sur les différents établissements**. Ce décret devra être appliqué dans les 5 ans après les prochaines autorisations, à ce jour **il n'est pas financé**. Une étude a montré que pour que ce décret soit mis en place, il faudrait recruter sur l'ensemble des services de soins critiques de l'hexagone toutes les sorties des nouveaux diplômés infirmiers et aides-soignants pendant 3 ans

Ajouter des ratios sur tous les services d'hospitalisation **engendrera inévitablement de nombreuses fermetures de lits** au détriment de la prise en charge des patients, produisant l'exact effet inverse à celui recherché.

Si la proposition de loi est votée, il faudra prendre le **temps d'écrire les décrets d'application avec des professionnels experts en compétences et organisations des soins que sont les directeurs des soins, les cadres supérieurs de santé et cadres de santé**. **L'AFDS et L'ANCIM** représentent la ligne managériale paramédicale et se

portent volontaires **pour travailler sur des bornes hautes et basses éventuellement ainsi qu'en fonction d'indicateurs et de référentiels organisationnels** pour permettre de construire des périmètres d'équipe ajustés sans être enfermant.

Si la **proposition de loi est adoptée**, il faut nécessairement **qu'elle soit financée en complément de celle de 2022 sur les soins critiques**, or, le coût de cette proposition de loi, comme celle du décret de 2022 n'ont pas été évalués. Cette nouvelle mesure ne doit pas venir aggraver le déficit budgétaire des établissements de santé. Sinon quelle application concrète possible, quelle compréhension de la population, des soignants et des managers paramédicaux ?

Les conditions de travail doivent être améliorées par des ajustements de temps de travail qui respectent l'équilibre vie privée - vie professionnelle, au travers de parcours professionnalisant qui permettent aux professionnels de santé de pouvoir changer régulièrement de service et de développer de nouvelles compétences, avec des travaux sur l'articulation des organisations médico soignantes, de la gestion améliorée de l'absentéisme et d'ajustement des effectifs sur les établissements médico-sociaux au travers d'une loi du grand âge qui peine à voir le jour...

De nouvelles fonctions qui recentrent les soignants au lit du patient et qui prennent en charge les articulations du parcours de soins, la dimension logistique du soin ou administrative sont à généraliser en s'appuyant sur des expériences qui ont réussi.

C'est dans **une convergence d'actions qui prend en compte les différents facteurs qui impactent les organisations de soins et la motivation au travail** que la réponse à l'attractivité des métiers du soin et la réponse aux besoins en soins des patients **pourra être construite**.